

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 10 octobre 2016 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Floriane ERMACORA (présidente), Jean-Pierre GARDIOL, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés MM. Philippe MOREL, Maxime PROVINI, Ronald ZACHARIAS, conseillers municipaux.

Absents M. Alain JAQUES, conseiller municipal.

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2016

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Il s'agit de la première séance publique après la votation sur le projet Esplanade. Je dirai ici seulement la satisfaction et le soulagement des autorités, soit de l'Exécutif et du Conseil municipal dans sa très grande majorité. Nous avons pris note du résultat lui-même qui montre qu'un certain nombre de personnes ont exprimé un vote opposé, pour différents motifs que l'on ignore mais que l'on peut imaginer. Reste que le résultat est

bon pour nous, nous allons donc aller de l'avant et remettre le train sur les rails, ce qui va prendre un certain temps. Nous avons eu une première séance avec les mandataires ce matin. Le chantier ne commencera pas avant l'année prochaine. Et comme annoncé en commission Financière et au Conseil municipal du 29 février 2016, pour être sûrs de rester dans les chiffres votés nous adjoindrons un mandat de contrôleur des coûts et de la direction des travaux à l'équipe des mandataires. Cela prendra un certain temps car cela doit passer par une procédure AIMP, mais uniquement sur invitation. Nous devons adjuger avant la fin de l'année pour respecter le délai de validité des soumissions rentrées. Nous nous sommes adressés à Me Bertrand REICH, spécialiste en la matière, et avons contacté trois bureaux sur son conseil. Ils devront rendre leur offre avant la fin du mois. Des mesures accompagnant le chantier devront être mises en route. Le chantier ne débutera donc pas avant mars 2017.

- Le chantier du 17, route de Pressy a apparemment du retard, car le terrassement aurait dû commencer il y a plus d'un mois. C'est un peu dommage, car si nous pouvons éviter deux chantiers de terrassement en même temps, ce serait une bonne chose.
- Les jeux de l'école inaugurés il y a une année ont entraîné des accidents en ce début d'année scolaire, soit deux l'année dernière et deux cette année. C'est ennuyeux, mais je rappelle que ces jeux sont conformes aux normes de sécurité européennes. La directrice de l'école, Mme DECHAMBOUX, avait fait prendre des mesures l'année dernière, soit la présence de deux instituteurs qui surveillent, des groupes et une répartition des âges. Les jeux ont été interdits aux tout-petits suite à l'accident de cette année. Nous allons faire venir l'entreprise TOP JEUX pour faire un contrôle et prendre les mesures qui s'imposent, peut-être, malgré tout, pour éviter des accidents. Donc soyez rassurés.
- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : j'aimerais ajouter, en tant que présidente de la commission Jeunesse et sports de l'époque, que les jeux ont été choisis par la direction et les professeurs de l'école pour chaque catégorie d'enfants et sont tout à fait dans les normes.
- Mme le Maire : j'ai eu une réunion avec les communes d'Arve et lac, en particulier la commission mobilité dont je fais partie. Vous savez que nous souhaitons depuis des années une ligne 37 qui relierait Collonge-Bellerive à Thônex. Cette ligne intéresserait désormais le canton au vu du grand projet, certes lointain, de nouveaux logements à la Pallanterie. Il prendrait donc cette ligne à sa charge. Certaines communes doivent payer la ligne B mise en place en décembre 2016, or nous bénéficierions de cette ligne 37 gratuitement, ce qui est très inéquitable. La raison en est d'une part le projet de logements, et d'autre part le fait que l'arrêt de la ligne de tram au bout du chemin de la Montagne va disparaître, donc la ligne 34 perd quelque peu son sens en passant à cet endroit. L'arrêt serait plus en direction de Chêne-Bourg et dès lors la ligne 37 servirait aussi à remanier la ligne 34, qui n'est par ailleurs pas rentable. Au vu de tout cela, nous pourrions avoir cette nouvelle ligne au printemps prochain. Les communes intéressées ont encore relevé que pour rejoindre Vézenaz, on doit passer par la route de Compois, ce qui est peu logique, mais nous n'avons pas été entendues au vu des intérêts des logements à la Pallanterie.
- M. LIENGME : cette ligne passerait-elle par Crête ? Et des feux sont-ils prévus ?
- Mme le Maire : elle y passerait. Quant aux feux, la planification n'en est pas à ce stade, je ne peux donc pas vous dire.
- Mme VERMEIL : la ligne 34 va-t-elle être supprimée ? Dans ce cas, ne faudrait-il pas prévenir les usagers, en particulier les jeunes qui le prennent pour aller à l'école ?
- Mme le Maire : non, ils vont réorganiser son trajet, voire le raccourcir comme la ligne n'est

pas rentable. Il y a apparemment déjà eu un article de presse prévenant de la suppression de l'arrêt de tram en cause. Nous pourrions éventuellement faire un avis dans la *Coquille* ou faire un tous-ménages lorsque nous aurons connaissance de la date. Nous vous tiendrons informés.

- Mme le Maire : pour terminer, nous avons dû nous séparer d'un cantonnier à la suite d'un événement ayant rompu le lien de confiance. Il était en service depuis de nombreuses années et est parti selon un délai de congé ordinaire et avec une indemnité.
- Mme MISEREZ : quelqu'un sera-t-il engagé à sa place ?
- Mme le Maire : oui, la procédure de recrutement est en cours.

- Mme LÉVÊQUE :
 - Je vous donne seulement quelques rendez-vous : après-demain aura lieu la sortie des Aînés avec, pendant le dîner, un spectacle venu du Palais Mascotte.
 - Le vide-greniers, pour lequel déjà 30 personnes sont inscrites, se tiendra les 5 et 6 novembre 2016. Je prends encore les inscriptions. Soyez les bienvenus, à 11 heures aura lieu un apéritif de bienvenue.

- M. DESPLAND :
 - Je vous tiens au courant des travaux. À la Vy-Borgne, la chaussée a été refaite en matière du Salève.
 - Au chemin de Marchepied, les travaux sont en cours, donc le chemin est fermé à la circulation actuellement. Il est interdit à toute circulation, y compris aux chevaux, pendant une semaine, le temps que le revêtement durcisse, puis il sera mis en riverains autorisés.
- Mme ERMACORA : qu'en est-il des plantations au chemin de la Blonde ?
- M. BRICHET : l'entreprise qui va faire les plantations a expliqué que dans la mesure où nous avons choisi des arbustes à racines nues pour les haies, leur transplantation doit se faire dans un terrain froid et il est encore trop tôt. Il est préférable pour la reprise des plants de le faire au mois de novembre.
- Mme le Maire : il y a également des fleurs à mettre en place. Je souhaitais que nous les plantions déjà, même si ce ne serait pas fleuri en ce moment. On nous a répondu qu'ils préféreraient tout planter en une fois. Or, en novembre, il risque de faire trop froid pour les plantes vivaces. J'ai exprimé mon mécontentement, mais sans suite, ni aucun succès.
- Mme VERMEIL : je relève que les plantations ont été très bien réalisées au chemin des Hauts-Crêts.

3. Communications du bureau

- Mme la présidente : je reviens sur l'incident du préau de l'école puisque Mme ERBEIA m'a demandé de lire son courrier au Conseil municipal : « Mme le Maire, Mme la présidente de la Commission jeunesse et sports, Mme la présidente de la Commission des travaux, vous êtes certainement au courant que notre fille Ambre a été victime d'un accident le 23 septembre lors de la récréation de 15h, suite à l'utilisation des jeux dans le préau de l'école et qu'elle souffre d'une double fracture radius-cubitus. Cet accident est le dernier d'une longue série ayant entraîné des fractures depuis l'installation des jeux par vos soins il y a plus d'une année. À notre connaissance, des parents vous ont déjà interpellées à l'époque

pour vous faire part de leurs craintes concernant la sécurité de ces installations et leur demandes sont malheureusement restées sans réponse à ce jour. Permettez-nous de vous alerter à notre tour au sujet de la pertinence de ces installations dans un préau d'école. Il nous semble que le nombre d'accidents dépasse les statistiques et qu'il est vraiment temps d'entreprendre des modifications de ces jeux dans le but d'éviter à l'avenir un accident plus grave. En vous remerciant de l'attention portée à ces lignes et dans l'attente de votre prochaine réponse, nous vous prions, Mesdames, de recevoir nos respectueuses salutations. » L'Exécutif répondra à ce courrier si ce n'est déjà fait.

- Mme LÉVÊQUE : je précise qu'il y a eu des bruits de couloirs concernant des accidents, mais personne n'est venu nous voir pour nous signaler spécifiquement des accidents de leurs enfants. Donc, nous ne connaissons même pas le nombre d'accidents. Je répète que les jeux ont été choisis d'entente avec le corps enseignant et qu'ils sont aux normes. Certes, ces accidents sont tristes, mais des accidents peuvent arriver à n'importe quel endroit et je ne suis pas en train de les minimiser. L'entreprise TOP JEUX va venir inspecter les jeux, mais ils ne peuvent que faire des modifications sur des jeux qui sont déjà aux normes. Il y a peut-être aussi une utilisation non sécuritaire.
- M. DESPLAND : pour donner une réponse à ce courrier, nous devons avoir des explications. C'est pourquoi nous faisons venir l'entreprise TOP JEUX. S'il y a une modification à faire, nous la ferons.
- Mme ERMACORA : avez-vous fait au moins un accusé de réception ?
- Mme le Maire : si la réponse vient dans les dix jours, un accusé de réception préliminaire n'est pas nécessaire. Nous répondrons rapidement.
- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : il serait bon aussi que l'école fasse une explication sur l'utilisation de ces jeux. Nous devons d'ailleurs encore trouver au dossier les croquis sur le choix des jeux et leur placement en fonction des âges, etc. L'école a donc aussi ses explications à fournir.
- Mme le Maire : j'ai reçu notamment pour cette raison Mme DECHAMBOUX, qui n'avait pas été interpellée mais m'a informée que les enseignants ont prévu un règlement d'utilisation précis avec, notamment, une double surveillance. Il n'y a donc pas de responsabilité ni de négligence du corps enseignant. Les enseignants rendent les enfants attentifs au fait que les jeux ont une certaine difficulté et que s'ils y vont, c'est qu'ils s'en sentent capables.
- M. E. PROVINI : l'accident est-il arrivé pendant la récréation ? Je voulais savoir si une surveillance était mise en place, mais l'on m'a déjà répondu.
- Mme le Maire : c'est bien le cas.
- Mme la présidente : je vous avais parlé de la sortie du Conseil municipal au Palais fédéral à Berne. Suite aux échanges avec M. Christian LÜSCHER, celui-ci m'indique que finalement un mercredi serait approprié, soit le 7 décembre. Je vais vérifier si cette date pourrait convenir, car a lieu l'élection du président de la Confédération. Je vous demande d'abord à vous si vous avez la possibilité de vous déplacer un mercredi toute la journée.

Au vote, 8 conseillers municipaux et 2 membres de l'Exécutif annoncent qu'ils pourraient être présents.

4. Comptes rendus des commissions

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme et Culture, patrimoine et manifestations communales – séance du 29 septembre 2016*

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

Invités : Bureau On-Situ, M. Jean-Michel SANCHEZ
Bureau Thematis, M. Michel ETTER, Mme Elena TZONIS

**Place de Vandœuvres - présentation de projets d'aménagement de la place
Audition des bureaux conviés**

Pour information, Mme le Maire indique que l'aménagement de la place s'est terminé en 2010 et que l'Exécutif a mandaté deux bureaux recommandés par M. Jean TERRIER, archéologue cantonal, pour présenter une étude de mise en valeur du patrimoine archéologique découvert sur la place. Ce sont deux bureaux spécialisés avec des références de travaux similaires.

L'Exécutif a auditionné les deux bureaux au préalable et rappelle que la décision finale de l'attribution du mandat lui incombe. Il souhaitait néanmoins présenter aux commissions les deux études.

a) Bureau On-Situ, Chalon-sur-Saône, M. Jean-Michel SANCHEZ

M. SANCHEZ présente le site archéologique situé sous la place de Vandœuvres et montre l'emprise globale de l'immense villa, qui date du V^e siècle. Ces fouilles très documentées, qui ont été réalisées en deux phases, sont parmi les plus importantes du canton de Genève.

Le projet du bureau On-Situ serait de créer un élément de mobilier en plein air, une conception contemporaine avec un grand plan, en maquette réalisée par exemple en bronze, et encadrée de trois socles en pierre identique à celle de la place sur lesquels seraient présentées les différentes phases historiques du site. Ce projet offrirait une vue entièrement dégagée sur l'ensemble de l'esplanade, formant un dispositif à la fois contemplatif et informatif. L'élément serait implanté proche du banc en pierre au centre de la place pour profiter de l'assise qu'il offre.

Le projet pourrait être complété par une application interactive utilisable sur tablette et consultable en ligne, que le visiteur soit sur place ou pas.

Un complément pourrait présenter une évocation des fresques intérieures de la villa dont il reste des fragments. Le support se ferait sur une plaque de verre qui pourrait être éclairée.

Le budget estimé pour l'espace d'interprétation s'élève à 129'000 euros et l'application interactive à 48'500 euros, non compris les travaux en pierre des socles.

Le bureau On situ a réalisé entre autre, un projet sur le site de Rouelbeau pour la mise en valeur du château, ainsi que la muséographie du musée de LENS en Valais

b) Bureau Thematis SA, Vevey, M. Michel ETTER et Mme Elena TZONIS

M. ETTER indique que Thematis SA a l'habitude de prendre les contenus des archéologues et

de les vulgariser pour le public.

Les ruines situées sous cette place sont importantes, car il s'agit de la naissance de Vandœuvres.

Le concept du projet est de renforcer la convivialité de la place tout en impliquant les visiteurs avec une visite virtuelle du site archéologique qui les projeterait sur ce qui se faisait à l'époque. Il serait par exemple intéressant de raconter l'histoire de Tibère, le premier habitant de Vandœuvres, à travers un voyage proposé en 3D dans la villa virtuelle.

Les fresques situées à l'intérieur de la villa sont magnifiques et peuvent être relevées et mise en scène dans l'application.

Le projet de Thematis SA s'articule en quatre points :

- 1) une œuvre sculpturale (maquette extérieure) en bronze sur socle de pierre : d'environ 2 x 2 mètres sur une hauteur de 1 mètre en bronze ;
- 2) une intervention sur les bancs de la place afin d'offrir trois ou quatre points de vue différents aux visiteurs : des plaques de bronze et des QR codes permettraient aux curieux de découvrir trois époques historiques différentes par le biais de leur smartphone ;
- 3) une application mobile en réalité augmentée permettant une mise en situation virtuelle sur smartphone de la villa, de son histoire et de celle de la commune de Vandœuvres. Les points de vue de ces mises en situation virtuelles se feraient à parti des bancs de place ;
- 4) une time-line (chronologie de l'évolution de ce site au fil des siècles) avec des pages dédiées sur le site Internet de la commune.

En complément on peut imaginer également une projection sur les murs du temple lors d'événements spécifiques.

Le budget de ce projet (hors projections vidéo) s'élève à : Fr. 209'000.-.

Celui-ci n'est pas figé et peut s'adapter en fonction du cahier des charges et du contenu de l'application mobile.

Les travaux pourraient prendre un an à un an et demi avec une inauguration début 2018.

DISCUSSION

Après débat des commissaires sur ces deux études relativement similaires et de qualité certaine, une préférence ressort pour le bureau Thematis SA qui a présenté un projet plus concret et rassembleur que le bureau On-Situ qui avait une vision plus esthétique et architecturale du concept.

Le développement plus important de la proposition d'application sur mobile en réalité augmentée du bureau Thematis a aussi été retenu comme critère de préférence.

L'emploi de smartphones devrait séduire la jeunesse de Vandœuvres et même servir de lien intergénérationnel.

Prochaine séance CATU mardi 11 août 2016, à 19h, avec le bureau Urbaplan invité à présenter son mandat pour la révision du plan directeur communal.

Les conseillers (hors CATU) intéressés à entendre leur présentation sont les bienvenus.

La présidente ouvre la discussion.

- M. SCHMITZ : y a-t-il une réorganisation entière de la place, avec par exemple des arbres, ou est-ce seulement lié aux fouilles ?

- Mme VERMEIL : il y aurait uniquement une maquette de la villa sur le site de la place, et ensuite la visualisation se ferait virtuellement par l'application.
- M. SCHMITZ : mais la place dans son ensemble reste telle qu'elle est.
- Mme VERMEIL : oui.
- Mme LÉVÊQUE : comme cette place nous sert ponctuellement, l'Exécutif avait demandé que la place reste la plus nue possible, pour que nous puissions continuer à l'utiliser pour des manifestations. Il y a donc l'idée de ne pas avoir quelque chose d'immobile en plein milieu, mais d'avoir quelque chose de visuel sans pour autant « gêner » les activités sur la place et que le reste se fasse virtuellement. L'idée est celle du minimum d'implications au sol.
- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : je n'ai pas pu assister à cette commission et j'en suis navrée. Lorsque je lis cette plaquette, je trouve cela exaspérant: ils se disent du cultural engineering, et ils appellent cela « timeline chronologique », ce qui est un pléonasme.
- Mme LÉVÊQUE : la timeline est simplement une ligne virtuelle avec les années.
- Mme la présidente : nous n'allons pas ouvrir le débat sur l'utilisation du français même si l'anglicisme irrite tout le monde.
- M. LIENGME : j'ajoute que l'utilisation virtuelle est évolutive sur la place et discrète, car les codes sont posés sur des bancs en pierre déjà existants. Il y a donc un minimum d'emprise pour un maximum d'information.
- Mme le Maire : je précise que les références de Thematis SA sont excellentes, ils se sont notamment occupés des 1500 ans de l'abbaye de St-Maurice, du château de Chillon, et du site de Romainmôtier.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Financière et administrative – séance des 3 et 4 octobre 2016*

M. SCHMITZ donne lecture de son rapport.

La séance du lundi 3 octobre débute par la discussion et le préavis sur quatre projets de délibérations :

- Crédit d'engagement pour l'acquisition d'un véhicule pour la voirie. Il s'agit d'une balayeuse d'un coût de Fr. 271'000.-. L'ancienne sera reprise pour Fr. 70'000.-. Le remplacement se justifie par l'augmentation des frais d'entretien et le montant de la reprise.
- Contribution au Fonds Intercommunal de Développement Urbain (FIDU). Ce projet de l'Association des communes genevoises (ACG) prévoit une contribution de chaque commune à un fonds commun destiné à l'aide à la construction sur les communes genevoises. Dans le cadre de ce projet, Vandœuvres versera un montant de Fr. 289'400.- pendant 20 ans. L'effort cumulé des communes sera de 23 mio par an, auxquels viendront s'ajouter 2 mio du canton pour atteindre une contribution totale de 25 mio par année au FIDU. Vandœuvres profitera du support du FIDU à raison de Fr. 8'000.- par logement construit dans le contexte du projet Esplanade.
- Crédit d'engagement de révision du plan directeur communal (PDCOM) et élaboration

du plan directeur des chemins pour piétons. Le coût de Fr. 162'000.- comprend le travail de nombreux intervenants et est justifié par l'importance de finaliser le PDCom.

- Crédit d'engagement pour couvrir le développement de la l'Ultra Large Bande de Swisscom. Cette délibération portant sur un montant de Fr. 225'500.- est la concrétisation de l'entrée en matière dans ce domaine approuvée par le Conseil municipal en juin 2016.

Les quatre projets de délibération sont approuvés à l'unanimité par la commission.

La seconde partie de la soirée et la séance du 4 octobre sont consacrés au budget 2017 de la commune.

Avec un total de revenus de Fr. 10'311'200.- contre des charges de Fr. 10'116'170.-, le budget 2017 montre un excédent de revenus de Fr. 195'030.-.

L'accroissement des charges de Fr. 545'000.- par rapport au budget 2016 s'explique principalement par l'augmentation de la péréquation de Fr. 286'000.- et des amortissements complémentaires de Fr. 395'000.-.

Les revenus des personnes physiques augmentent d'environ 7,5 % pour atteindre Fr. 9'600'000.-.

Les salaires sont indexés de 0,2 % dans ce budget.

Après une revue de toutes les positions, de nombreuses discussions, notamment les prestations de services fournis par les tiers, et quelques corrections de détail, comme le coût de la place de parking du véhicule de la police municipale, la commission préavise favorablement à l'unanimité le projet de budget 2017.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Énergie et environnement – séance du 5 octobre 2016*

M. OLTRAMARE donne lecture du rapport de M. M. PROVINI.

La commission s'est réunie le mercredi 5 octobre. Dans un premier temps nous avons fait un *débriefing* de la visite du 13 septembre concernant le futur tracé du Nant de Bessinge. Les membres de la commission ont été heureux d'apprendre que ce magnifique projet est viable. Il s'agit désormais de trouver des arguments solides qui convaincront les riverains. Une fois que la Mairie aura reçu le plan du tracé légèrement rectifié, M. DESPLAND organisera une réunion avec les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées afin de leur présenter le projet.

Ensuite la commission a abordé la problématique des poubelles vertes. M. DESPLAND indique qu'il a abordé la question des machines à compostage avec quelques-uns de ses

confrères des communes voisines et montre un échantillon du compost obtenu. Diverses solutions sont possibles. L'une d'elles consisterait à organiser des levées en confiant l'utilisation de la machine à un professionnel. Le coût de cette machine, plus grosse, pourrait éventuellement être partagé avec plusieurs communes intéressées par la démarche. Une discussion s'engage sur les différentes levées faites à l'heure actuelle. À l'issue de cette discussion, plusieurs membres de la commission pensent que celle du papier pourrait être supprimée. En effet, il semblerait que la plupart des Vandœuvriens apportent leur papier aux éco-points. M. DESPLAND se renseignera sur les coûts de cette levée.

La commission aborde ensuite un point concernant les déchets des entreprises. Celles-ci seront tenues de payer l'évacuation de leurs déchets dès 2017. Cette évacuation se fera via des puces qui équiperont les containers. M. DESPLAND organisera une séance en novembre, afin que les représentants du DALE présentent ces nouvelles dispositions.

Après cela, la commission parle de la planification de la journée verte. M. DESPLAND évoque les différentes animations qu'il serait possible de proposer lors de cette Journée verte : charte des jardins, permaculture, corridors biologiques, corridors de la nuit (exposition itinérante), taille des arbres. Le Président insiste pour que la Haute école d'horticulture participe à cette journée. Mme VERMEIL suggère de contacter la Libellule, une association qui sensibilise les enfants à la nature, et M. OLTRAMARE de faire participer l'école, par exemple par le biais de dessins réalisés par les élèves. Après discussion, la commission proposera le 29 avril 2017 pour la Journée verte.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme MISEREZ : avons-nous reçu le procès-verbal de la commission ?
- M. BRICHET : il a été envoyé. Je vais encore vérifier sa distribution.
- M. GARDIOL : je suis surpris que l'on remette en cause la levée du papier/carton, car dans mon quartier, les conteneurs sont toujours pleins.
- M. DESPLAND : j'ai demandé à M. PRADERVAND de me donner le tonnage pour évaluer la quantité et la rentabilité. Nous nous sommes dit que lorsque les gens vont à l'éco-point, ils peuvent amener leur papier/carton en même temps. Nous étudions également la question de la levée des déchets de cuisine. Tout cela est à l'étude en ce moment, il n'y a pas encore de décision prise.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

◆ *Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir – Acquisition d'un véhicule pour le service de la voirie de la commune*

- M. DESPLAND : en quelques mots, la balayeuse actuelle date de sept ans. Certes, elle correspond encore aux normes de sa mise en service mais nous avons une proposition pour la remplacer par une balayeuse plus moderne, qui notamment compacte les déchets et peut décharger dans n'importe quelle benne par opposition à une benne enterrée uniquement. Au

niveau des normes de pollution, elle est beaucoup plus moderne. On nous propose la reprise de l'ancienne balayeuse pour Fr. 70'000.-. C'est une proposition pour moderniser l'équipement de voirie de la commune.

- M. GARDIOL : avons-nous fait une étude sur les économies à confier à une entreprise privée le balayage des chaussées ?
- M. DESPLAND : nous n'avons pas fait d'étude à ce sujet. Nous confions certaines choses à des entreprises extérieures, mais ce n'est pas forcément plus intéressant. C'est d'autant plus le cas que nos habitants sont exigeants quant au balayage et qu'il ne s'agit par ailleurs pas d'une tâche régulière mais « à la carte », donc je m'interroge sur la faisabilité même d'une étude.
- Mme le Maire : je précise que nos cantonniers ont également bien d'autres tâches que de conduire la balayeuse et qu'ils doivent être à deux lorsqu'ils passent la balayeuse. Si nous externalisons, nous aurons donc quand même besoin d'un cantonnier. Je ne connais pas de commune qui ait externalisé ce service.
- M. DESPLAND : j'ai pour ma part uniquement vu des balayeuses privées officier sur des chantiers.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

DELIBERATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR.

ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE VOIRIE DE LA COMMUNE

Vu l'article 30, chiffre 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Financière et administrative du 22 février 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, dans sa séance du 210 octobre 2016,

par 12 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement de **F 230 000 TTC**, destiné à l'acquisition d'un véhicule REFORM MULI T10 HybridShift. (selon devis des Ets Saillet & Cie du 18 décembre 2015) F 227 000 plus frais de carrosserie pour logos F 3 000.

De comptabiliser ce crédit en investissement sous la rubrique 62.506.

D'amortir la dépense en 5 ans, la première fois en 2017 ; les annuités d'amortissement figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331.

Cette dépense sera portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

◆ ***Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Révision du plan directeur communal de Vandœuvres et élaboration du plan directeur des chemins pour piétons***

- Mme le Maire : je précise que nous avons pu procéder par procédure de gré à gré, car le montant d'attribution est de moins de Fr. 150'000.-.

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Révision du plan directeur communal de Vandoeuvres et élaboration du plan directeur des chemins pour piétons.

Vu la nécessité d'adaptation du PDCom au plan directeur cantonal 2030,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Aménagement du territoire et urbanisme du 06 juin 2016,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative des 03 et 04 octobre 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du **10 octobre 2016**

DÉCIDE par

12 voix favorable 0 voix défavorable 0 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de 162 000 F pour couvrir le montant des honoraires & frais du bureau URBAPLAN.
(selon devis annexé).

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 79.509, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense de 162 000 F, en 4 ans la première fois en 2018.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

◆ *Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Développement de l'Ultra Large Bande de Swisscom*

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Développement de l'Ultra Large Bande de Swisscom.

Afin de mettre à la disposition de sa population une infrastructure de télécommunication à large bande, la commune souhaite adapter la planification du développement de Swisscom à ses besoins spécifiques et de contribuer financièrement, à hauteur de 225 500 F, aux coûts du développement de l'Ultra Large Bande.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative des 03 et 04 octobre 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du **10 octobre 2016**

DÉCIDE par

12 voix favorable 0 voix défavorable 0 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de 225 500 F pour couvrir la contribution financière aux coûts du développement de l'Ultra Large Bande (selon le projet de contrat de Swisscom, annexé).

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 79.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense de 225 500 F, en 4 ans la première fois en 2018.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

6. Projets de résolutions, de motions

Néant.

7. Pétitions

Néant.

8. Questions écrite ou orales

Néant.

9. Propositions du Maire et des Adjoint

- Mme le Maire : je vous communique la date des traditionnels vœux de la mairie, qui se tiendront le jeudi 12 janvier 2017.

10. Propositions individuelles et questions

- Mme de LISLE-SARASIN : concernant un chantier arrêté depuis longtemps au chemin de Marclay, qu'en est-il ?
- Mme le Maire : ce chantier est en effet bloqué depuis des années et il risque de le rester.
- M. VOUTAT : les promoteurs sont en faillite et il n'y a pas de repreneur à l'heure actuelle.

11. Date de la prochaine séance

séance n° 16 : lundi 7 novembre 2016 à 19h30

12. Divers

- Mme MISEREZ : nous avons reçu plusieurs interrogations sur la soirée Jeunes, qui avait été arrêtée initialement au 20 octobre. Or, je précise qu'elle a été reportée à une date ultérieure, qui sera fixée lors de la prochaine commission.
- M. GARDIOL : Mesdames et Messieurs, permettez-moi de prendre la parole pour une dernière fois au sein de ce Conseil municipal. En effet, j'ai décidé de démissionner de ma fonction de conseiller municipal avec effet immédiat. Mais avant de vous quitter, il me tenait à cœur de vous adresser quelques mots. Durant ces cinq années, je me suis battu pour partager mes idées politiques, sans grand succès il est vrai. En effet, dans notre canton où l'impôt est particulièrement élevé, tant sur le revenu que sur la fortune, et représente aujourd'hui un véritable sacrifice pour ceux qui le paient, ma priorité a toujours été de disposer des deniers publics comme de son propre argent, afin de pouvoir un jour diminuer cette charge fiscale qui devient rédhitoire et trop lourde. Il vous suffit certainement comme moi d'observer autour de vous combien d'amis ou de connaissances partent se domicilier ailleurs sous des cieux bien plus cléments, comme en atteste le nombre de plaques de voitures immatriculées en Valais parquées dans notre canton, afin d'échapper à l'impôt sur le véhicule également bien trop élevé à Genève. C'est pour cette raison qu'il faudrait pouvoir réformer rapidement le ménage des communes et de l'Etat. Mais je me suis rendu compte que même avec vous, cela est difficile voire impossible. Malgré tout cela, j'en tire du positif car au-delà des idées politiques qui nous séparent, j'ai rencontré des personnes formidables que j'espère continuer à voir et à qui je souhaite qu'ils trouvent dans

leur fonction publique une grande satisfaction. Mes derniers mots vont au personnel de la mairie que je remercie pour le travail qu'ils accomplissent et à Mme le Maire, dont je ne partage pas les idées politiques mais que je félicite pour son engagement, son dévouement et son travail pour notre commune. Merci de m'avoir prêté votre attention et au revoir.

- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : pourrait-on savoir qui va remplacer M. GARDIOL ?
- M. GARDIOL: le prochain des viennent-ensuite, pour autant qu'il accepte.
- Mme le Maire : je voudrais ajouter quelques mots, non sans une certaine émotion. Il est vrai que nous n'avons pas souvent été du même avis, ni partagé beaucoup dans les discussions. Vous avez toujours voulu me vouvoyer, ce qui veut dire beaucoup. Malgré tout et même si la rumeur villageoise disait que vous alliez démissionner, j'ai été émue par votre prise de parole de ce soir. Même si vous étiez toujours dans l'opposition, vous l'avez été avec votre sincérité. Et depuis cinq ans, vous « faites partie des meubles »... Personnellement, je n'aime jamais ce qui se termine, et vous allez nous manquer avec votre ton ronchon mais aussi votre bonhomie. Je vous remercie pour vos compliments à mon égard et les accepte comme tels. Je vous remercie sincèrement pour votre engagement. Je suis sûre que malgré tout vous démissionnez avec un peu de dépit et de déception, en tout cas pas de gaîté de cœur et je le regrette.
- Mme la présidente : je partage l'émotion et la surprise de Mme le Maire. Il est vrai que tu vas nous manquer, tes interventions étaient toujours remplies de bon sens et d'à-propos. Nous sommes tous quelque peu sous le choc. J'espère que nous allons partager un moment tous ensemble après la séance.

La séance publique est levée à 20h55.

La Secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

Catherine PICTET

Floriane ERMACORA